

## DEROGATION EXTERNE

Année Scolaire : \_\_\_\_\_

**DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE ECOLE PUBLIQUE  
DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Demeurant (adresse) \_\_\_\_\_

Sollicite l'inscription de (Nom et prénom) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ en ma qualité de Père, Mère, Tuteur légal <sup>1</sup>

A l'école élémentaire \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

A l'école maternelle \_\_\_\_\_ Section \_\_\_\_\_

### MOTIF DE LA DEMANDE

- Scolarisation liée aux obligations professionnelles des deux parents avec absence de structure d'accueil dans la commune de résidence
- Raisons médicales
- Scolarisation d'un frère ou d'une sœur dans la commune d'accueil
- Autres raisons : veuillez indiquer le motif :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature)

(1) Rayer la mention inutile

**CADRE RESERVE A LA COMMUNE DE RESIDENCE**

Je soussigné \_\_\_\_\_, Maire de \_\_\_\_\_

ACCEPTTE - REFUSE l'inscription demandée ci-dessus.

Une acceptation implique que la Commune de résidence (hors Canton de Chârost et Communauté de communes Fercher) participe aux frais de fonctionnement de la commune d'accueil. Le montant pour l'année scolaire 2024-2025 est de 250,00 €/enfant (voté au Conseil Municipal). La Loi n° 83-663 du 22.07.1983 prévoit que tout cycle d'étude entrepris par un élève doit pouvoir être poursuivi jusqu'à son terme dans le même établissement scolaire.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature et Cachet)

---

**CADRE RESERVE A LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER**

Cette demande doit être transmise en Mairie de SAINT-FLORENT-SUR-CHER.

La Municipalité se réserve le droit de l'affectation de l'enfant en fonction des places disponibles dans les différentes écoles.

AVIS FAVORABLE

REFUS

Ecole \_\_\_\_\_

Saint-Florent-sur-Cher, le \_\_\_\_\_

Par délégation du Maire  
Madame l'Adjointe déléguée  
à l'Enseignement

Marinette ROBERT